

's Blättele, la lettre d'information de l'ASMA, Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne

[Voir la version en ligne](#)



's Blättele | Janvier 2025



Bonne et heureuse année 2025
Viel Gleck züem neje Johr



Longue vie au patrimoine alsacien !
Unseri Elsasser Hieser solle noch läng stehn bliewe !

Au sommaire de ce Blättele

- Prochain Stammtisch du Bas-Rhin
- L'ASMA passe largement le seuil symbolique des 1000 adhérents !
- Sauvegarde du corps de ferme du XVIIIe siècle à Uhlwiller
- Recours au TA en faveur de la maison de 1604 à Brunstatt
- Maison de 1554 à Buschwiller : la reconstruction va démarrer !
- Engwiller : un chantier exemplaire
- **Nouveau !** Adhérer ou renouveler son adhésion en quelques clics
- Formation INSA
- Formation CREBA
- Mommenheim : les secrets de la grange dîmière
- Annonces
- Partenaires



Prochain Stammtisch du Bas-Rhin

Mardi 11 mars 2025 à partir de 18 h 30

Restaurant au Cerf d'Or à Strasbourg (6 place de l'Hôpital)

Inscription obligatoire avant dimanche 9 mars midi

Inscription au Stammtisch

VIE DE L'ASSOCIATION

L'ASMA passe largement le seuil symbolique des 1 000 adhérents !

par Bénédicte Liénard-Nuss, trésorière de l'ASMA

Devinette de janvier : **1 106, qu'est-ce ?**

- La date de construction de notre maison alsacienne préférée ?
- Le nombre de pages du prochain Blättel ?
- Le nombre de chocolats que nous avons mangés en décembre ?

Non ! 1 106, c'est le **nombre d'adhérents à l'ASMA pour 2024 !**

Merci à vous tous pour votre confiance renouvelée et aux nouveaux adhérents de nous avoir rejoint pour soutenir la préservation des maisons alsaciennes et nos actions.

Après avoir frôlé plusieurs années de suite les 1 000 adhérents, en décembre 2024 nous avons franchi la barre, « haut la main » qui plus est, et en sommes très heureux.

2024 présente une année de croissance forte de nos adhésions : +128 par rapport à 2023, soit +13%.

Répartition des adhérents :

- 11 adhésions Jeunes de moins de 30 ans
- 26 adhésions Couple de moins de 30 ans
- 345 adhésions Personnes Individuelles
- 590 adhésions Couple
- 134 adhésions Personne Morale, dont 61 Communes et Collectivités du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, un nombre en forte augmentation là aussi, par rapport aux années précédentes !

Les adhérents à l'ASMA résident-ils tous en Alsace ? Et bien non, le soutien vient de partout en France, et même de l'étranger !

Vous êtes 1 021 « Alsaciens » par votre résidence, dont 766 dans le Bas-Rhin et 255 dans le Haut-Rhin. Et 71 Alsaciens de cœur résident en France hors Alsace, à Paris, dans le Nord, en PACA... Et 14 adhérents fidèles soutenant la préservation des maisons alsaciennes depuis l'étranger.

UHLWILLER

Où en sommes-nous avec ce corps de ferme menacé ?

Les avancées, avec notre président, Jean-Marc BIRY



Le Corps de ferme - Vue rue de l'église

Dans notre dernier Blättele d'octobre-novembre 2024, nous vous signalions qu'un projet d'équipement public polyvalent (micro-crèche, maison de santé et salle d'activité scolaire) devait voir le jour en réaménagement du site d'un ancien corps de ferme du XVIIIe siècle situé au cœur de la commune d'Uhlwiller.

Le cahier des charges du programme du concours prévoyait que l'ensemble du corps de ferme existant devait être totalement démoli, pour faire place nette à la construction neuve.

Denis ELBEL est intervenu auprès de Mme Sabine DREXLER, Sénatrice et conseillère de la Collectivité européenne d'Alsace, en charge du dispositif d'aide à la sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel de la CeA, qui a sollicité une rencontre en mairie à la mi-décembre, accompagnée des services instructeurs de la collectivité. Elle a pu informer le maire, M. Thomas KLEFFER, que la commune perdrait le bénéfice de la subvention de la CeA au projet d'équipement envisagé, dont la demande n'a pas encore été sollicitée, en vertu d'une décision du président Frédéric BIERRY, prise lors de son grand tour des territoires alsaciens à Truchtersheim le 22 novembre 2022, en réponse à la demande de l'ASMA, de ne pas octroyer de subvention de la CeA aux projets communaux qui impliqueraient, en amont de tous travaux, la démolition d'un bâtiment présentant un intérêt patrimonial.

Cela faisait suite au trauma du projet d'extension de l'école de Geudertheim où, malgré l'intervention de l'ASMA, du directeur du CAUE, du Président de la CeA et jusqu'à l'intercession de Stéphane BERN, la démolition d'une maison alsacienne de 1662 n'avait pu être évitée en septembre 2020, alors même qu'une solution alternative avait été proposée, sa réutilisation en préau dans la cour de l'école !

Mme DREXLER a également indiqué au maire que si l'option démolition était maintenue, la commune perdrait également la subvention spécifique du Fonds de sauvegarde de la CeA qui peut venir abonder l'aide aux investissements, ce qui a conduit le maire à revoir l'option construction neuve pour privilégier l'option réhabilitation et restructuration des existants. Le président de l'ASMA, Jean-Marc BIRY, est également intervenu auprès du maire, lors de sa visite du site le 9 janvier dernier, pour lui proposer un partenariat pour un accompagnement en conseil et soutien dans l'avancement du projet.

Pour être franc, il a été constaté que dans certaines de ses parties intérieures, non

visibles depuis l'espace public de la rue, le corps de ferme présentait des éléments non récupérables sur la maison d'habitation (dégradation par trop avancée du colombage, présence d'amiante et présence de plomb sur l'ensemble du poutrage intérieur) et que les dépendances étaient structurellement instables ou de peu de valeur, et qu'il fallait envisager leur reconstruction par réemploi de matériaux de récupération. Cependant, pour ne pas alourdir le budget financier de l'opération de restructuration, qui coûtera plus cher que le neuf, mais sera mieux subventionnée, tout le monde a convenu que la reconstruction puisse se faire en revenant à la construction d'origine du corps de ferme, attesté par la photo ci-jointe, prise au début du 20ème siècle, sur laquelle on peut voir que le bâtiment de jonction érigé en 1900, entre la partie écuries, à l'Est, et maison d'habitation, à l'Ouest, est percée de deux porches, dont celui proche de l'habitation est flanqué d'une porte piétonne, n'est pas encore surélevé, mais couvert d'une toiture protégeant les accès et accueillant les logements des journaliers ou des membres de la famille intergénérationnelle.

Cette option, qui permet de garder l'alignement sur rue de l'ensemble, ne remettrait pas en cause l'accès aux parkings prévus au programme : on rentrerait par un porche pour ressortir par l'autre. Par ailleurs, le maintien de l'étage de surélévation n'étant pas nécessaire, la reconstruction-extension des granges en salles d'activités et de la maison d'habitation en maison de santé est suffisante pour répondre aux besoins en surfaces à construire.

Si les parties prenantes se sont accordées sur la réorientation du projet que le maire a signifié entretemps aux équipes d'architectes qui ont commencé leurs études de projet, il faudra attendre leur rendu d'esquisse pour connaître les résultats et voir comment ces nouvelles exigences trouvent leur traduction architecturale, urbaine et paysagère...et financière.

L'ASMA s'est déclarée prête à soutenir le Maire dans la phase de réalisation si le projet de restructuration est conforme aux attentes de valorisation de ce corps de ferme et de l'espace public environnant.



Construction originelle - photo prise vers 1914.



Situation actuelle. Le bâtiment de jonction, érigé en 1900, a été ultérieurement rehaussé.

BRUNSTATT

Recours au Tribunal Administratif contre la quasi-destruction d'une maison Renaissance de 1604 protégée au PLU !

Dans notre numéro de septembre dernier, nous avons dénoncé un véritable scandale à Brunstatt, où une très rare maison Renaissance, érigée en 1604, au n° 406, avenue d'Altkirch, la seule maison de la commune qui soit protégée au PLU, venait d'être partiellement démolie et dénaturée !



AVANT



APRÈS

Le nouveau propriétaire avait obtenu, en octobre 2023, un permis de construire pour la réaménager, assorti d'un permis de démolir la dépendance arrière, qui elle, n'était malheureusement pas protégée.



Pièce du permis de construire

En effet, nous avons constaté le 2 septembre 2024, que le propriétaire se livrait à la démolition d'une partie de la maison protégée, travaux qui n'étaient pas du tout autorisés par le permis de construire de 2023.

L'ASMA avait adressé alors par lettre recommandée, un recours gracieux au maire de Brunstatt, l'alertant de la violation des termes de l'autorisation délivrée, et demandant à ce qu'il fasse usage de ses pouvoirs de police pour dresser procès-verbal d'infraction au droit de l'urbanisme et qu'il signe un arrêté pour faire stopper les travaux illégaux en cours.

La commune de Brunstatt s'est vu remettre notre recours gracieux le 11 septembre 2024, mais elle n'a alors absolument pas réagi pour faire cesser ces travaux illicites.

Faute de réponse dans le délai de 2 mois, l'ASMA a pris acte d'une décision implicite de rejet de son recours gracieux, et a été contrainte de déposer, le 17 décembre dernier, un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, pour demander au tribunal d'enjoindre le maire de Brunstatt, agissant comme représentant de l'État, de dresser procès-verbal d'infraction au droit de l'urbanisme, dans un délai de 7 jours à compter de la notification du jugement à intervenir, et de faire stopper les travaux.

Mais le maire aurait dû le faire dès le mois de septembre, puisque ces démolitions scandaleuses dénaturent gravement cette très rare maison Renaissance de 1604, la privant de nombreux encadrements de baies Renaissance - dont la caractéristique porte de cave cintrée de la quatrième travée, d'une partie de ses corbeaux d'auvents de façade, d'au moins un des chainages en pierres à bossage du pignon arrière, probablement de plafonds décorés, en plus de la perte de sa volumétrie par les ajouts totalement disgracieux du projet.





Ci-dessus et ci-dessous : photographies des démolitions illégales.



Vues des travaux en cours, mais qui ne se sont pas arrêtés là ; les structures internes (murs de refend, cloisons en pan de bois, solivages et plafonds Renaissance) ont toutes été détruites, ne laissant plus qu'une coquille vide et éventrée.



Ci-dessus : le linteau millésimé 1604 et l'un des jambages de la porte d'origine ont été brisés.

BUSCHWILLER

Sauvons la maison de Buschwiller !

Épisode 2 : La reconstruction

Tout le monde se souvient de l'extraordinaire aventure du sauvetage de la maison sise à Buschwiller (68), datée par dendrochronologie de 1554. Un élan dépassant largement le Sundgau a permis d'étudier, puis de démonter une des plus belles maisons paysannes d'Alsace en novembre 2022. Nous avons suivi les différentes phases dans nos Blättele en 2023 ; celui de décembre 2023/Janvier 2024 avait annoncé le transfert de la structure en colombages au Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett ; son Président-Fondateur, Jean-Claude Kuhn, a accepté de nous en dire davantage sur ce projet remarquable.

Texte et photos de Jean-Claude KUHN

L'épisode 1 : le démontage *in extremis* en novembre 2022 !



Marc Grodwohl entouré de l'équipe de bénévoles sur le lieu de démontage à l'automne 2022

Entre temps la maison est arrivée à Reichstett (67) où elle sera remontée dans l'écomusée Le Parc de la Maison Alsacienne. Il a fallu tout d'abord charger les poutres.



Départ de Buschwiller sous l'œil averti de Christian Fuchs



Arrivée à Reichstett

Le permis de construire a été validé le 1er octobre 2024. Il a été instruit par l'architecte Gwenaëlle Verrier (Positivarchi, Weyersheim, 67).



Vue de la maison en insertion dans le paysage à Reichstett

Le Parc de la Maison Alsacienne



Historique

Le Parc de la Maison Alsacienne, association fondée en 1998, compte actuellement plus de 300 membres. Depuis sa création, elle s'est donnée pour mission de conserver le patrimoine rural de la région de Strasbourg, en érigeant un écomusée dans le centre-ville de Reichstett, agglomération située à 8 km au nord de Strasbourg.

Un projet unique

Le principe de cet écomusée est « *une maison / une époque* » s'appuyant sur des savoirs faire archéologiques notamment.

D'ores et déjà sont illustrées les périodes suivantes :

- L'Alsace baroque de la fin du XVIIe et du début du XVIIIe siècle ;
- La vie autour de la Révolution Française ;
- Le tournant du XIXe au XXe siècle.

Le projet en cours de réalisation est de montrer la vie paysanne aux XVe et XVIe siècles dans la maison provenant d'Eckwersheim et datée de 1544.

Des jardins à thème (vignes anciennes, potager vers 1900, jardin décoratif baroque, jardin à plantes médicinales) permettent aussi un voyage dans le temps. Se greffent sur ces bâtiments d'habitation différents éléments illustrant les activités à la ferme : une exposition sur le blé et la paille dans une grange, un atelier de tonnelier, une pièce rassemblant les opérations utilisant le feu (alambic, fumoir, lessiveuse), un circuit consacré aux machines agricoles du début du XXe siècle.

Une réalisation coordonnée

Les maisons sont scientifiquement démontées dans divers villages autour de Strasbourg, puis remontées à Reichstett. Seuls deux charpentiers professionnels aident au remontage des maisons.

Tout le reste du travail est effectué par des bénévoles. Ils sont aidés par des jeunes en difficulté ainsi que des personnes à handicap, des jeunes de chantiers internationaux de jeunes bénévoles en été. L'objectif est dans tous les cas de transmettre des techniques ancestrales et de créer un lien social et historique autour de la thématique de l'écomusée.

Animations

L'écomusée est ouvert depuis 2005. Il accueille environ 2 000 visiteurs par an, dont de nombreuses classes. De plus, avec l'aide de la commune, des manifestations s'y produisent comme « Noël au Parc » et les « Traditions Pascales » entre autres.



Contes de Noël du 2 décembre 2017



Fête de Pâques du 30 mars 2019

Le projet

Le remontage se fera en plusieurs temps.

Fondations

La maison sera implantée sur un talus comme sur son lieu d'origine. Ainsi la cave restera de plain-pied et sera accessible par deux portes dont une (en plein cintre) sera restituée comme celle d'origine.

Les travaux consisteront en un décaissement, creusement des fondations, une pose de concassé sur 0,5 m et ensuite un coulage des fondations en béton armé pour la partie basse. Les parties hautes seront faites en parpaings coffrant également armés dans lesquels on coule un béton très liquide. Cette partie sera réalisée par l'entreprise MSTRITT Constructions d'Uhrwiller (68). L'objectif est d'avoir une assise stable pour la maison sachant que le sol est composite et contient une forte proportion de marne gonflante.

Les murs en moellons seront plaqués contre les murs précédents et construits par les bénévoles de l'écomusée. Les pierres de calcaire seront données par un entrepreneur de la région de Buschwiller, ainsi ils seront proches de ceux de la maison d'origine.



Futur emplacement de la maison



Bénévoles à l'œuvre pour la construction d'un mur de soutènement en moellons de grès.

La charpente

La charpente sera remontée en 2026 avec l'entreprise Valentin Erbs de Hoerdt (67). Les bénévoles trieront les poutres en fonction des numéros et des façades. De plus, Marc Grodwohl se chargera de l'encadrement scientifique car de nombreuses ouvertures ont été transformées ainsi qu'un certain nombre de poutres remplacées. Ainsi pour redonner une unité à l'ensemble il faudra faire certains choix qui a priori ne sont pas évidents.

Couverture

Les tuiles pour la couverture seront des copies de celles d'origine et fabriquées par la Tuilerie de Niderviller (67). Elles seront rouges et mesureront 16 x 43 cm : le modèle des tuiles vient de la toiture d'origine de la maison. Elles seront posées en double couverture par l'entreprise Valentin Erbs.



L'entreprise Valentin Erbs en action lors de la construction de la maison d'Eckwersheim (juillet 2019)



Chargement des tuiles pour la maison d'Eckwersheim à Niderviller



L'entreprise Erbs aidée par un bénévole (maison d'Eckwersheim en 2023)



Type de couverture et de tuiles utilisées pour la maison de Buschwiller

Remplissages

Une fois la maison couverte les remplissages seront maçonnés par les bénévoles avec l'aide des jeunes apprentis maçons du Lycée Le Corbusier de Strasbourg avec lequel l'association a un partenariat (bac professionnel « Intervention sur le patrimoine bâti »). Ce travail utilisera chaux et torchis.

Finitions et accueil des touristes

Une fois le gros-œuvre terminé, c'est l'aménagement intérieur qui sera au programme. La cave servira de pièce d'accueil des visiteurs suivant le plan ci-dessous.

Les étages seront restitués par les bénévoles dans leurs volumes d'origine avec du mobilier permettant de comprendre la destination des différentes pièces en appuyant sur les spécificités haut-rhinoises. L'ensemble sera environ terminé vers 2028-30.

Budget

Le coût global est estimé à 120 000 €.

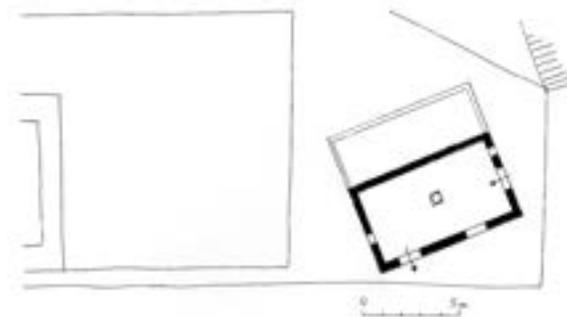
Les fondations sont estimées à 12 000 €, le remontage et la couverture à 51 000 €, les planches et lattes à 6 000 €, les tuiles à 14 000 €. On a ainsi 83 000 € pour le gros œuvre.

Par la suite seront installés les circuits électriques, soit environ 25 000 €.

Le travail bénévole sera d'environ 25 000 heures, soit environ 1 250 000 €.



Les jeunes maçons du Lycée Le Corbusier en action



Plan d'implantation à Reichstett

Conclusion

Ce chantier représente pour l'association le plus fort investissement en argent depuis sa création et un investissement en temps conséquent.

Aussi toutes les aides sont les bienvenues ! Participez à la **collecte de dons organisée par la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de la maison de Buschwiller.**

D'ores et déjà, chaque donateur aura une visite gratuite du site lors des périodes d'ouverture du musée. Pour les donateurs de plus de 500 €, un repas gratuit sera offert au musée.

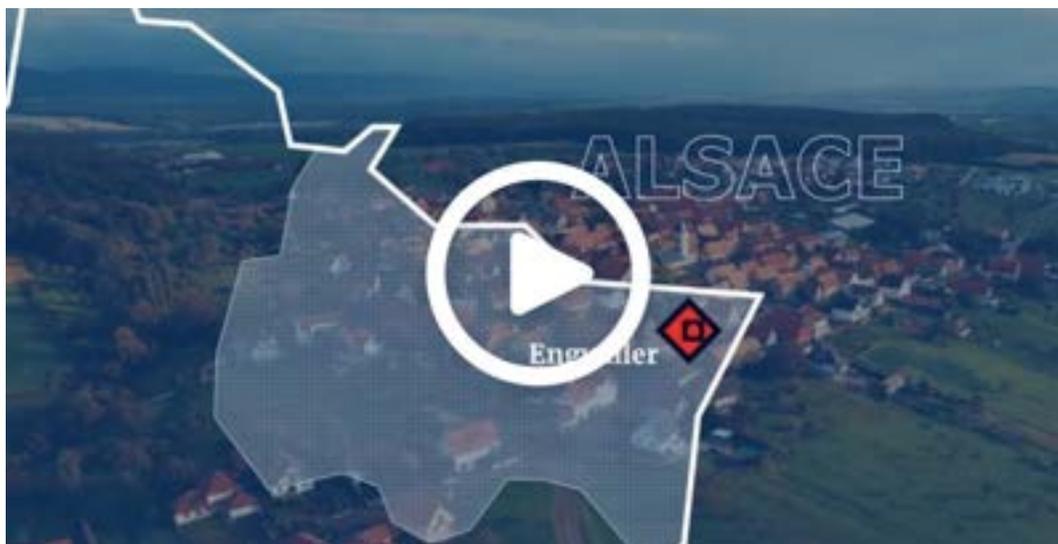
Le Parc de la Maison Alsacienne - Adresse : 34 rue Courbée, 67116 Reichstett - Tél : 03 88 20 59 90 - Site internet : www.maisonalsacienne.fr - E-mail : livia.kuhn-poteur@orange.fr

Je fais un don pour la restauration de la Maison de Buschwiller au Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett

ENGWILLER

Une auto-réhabilitation entre démarche environnementale et patrimoniale

Depuis 2019, Carole Waldvogel et Gilles Becker, tous deux membres de l'ASMA, se consacrent à la restauration de leur ferme ancienne à Engwiller, un village alsacien du Bas-Rhin. Dans une démarche d'**écorénovation respectueuse du patrimoine**, ils privilégient les matériaux de récupération, les isolants biosourcés, et une solution de chauffage à la fois performante et respectueuse des traditions.



Arrière travaux en 2020 - ©Denis Elbel



Arrière en janvier 2021 - ©Denis Elbel



2023 - ©Denis Elbel



Octobre 2023 - ©Denis Elbel

VIE DE L'ASSOCIATION

Adhérer ou renouveler son adhésion ? Maintenant, c'est possible en quelques clics !

Bénédicte Liénard-Nuss, trésorière de l'ASMA depuis le 1er juillet 2024, nous présente les innovations mises en place à l'automne 2024, pour simplifier les adhésions et les cotisations de nos adhérents, et nous permettre de gérer à présent nos plus de 1 100 membres !



par Bénédicte Liénard-Nuss, trésorière de l'ASMA

Depuis septembre 2024, une nouveauté est en ligne sur le site www.asma.fr : **la gestion en ligne des adhésions et des dons** ! et des centaines d'entre vous l'ont déjà utilisée. Vous pouvez facilement créer votre adhésion ou payer votre cotisation annuelle...dorénavant sans imprimer ni envoyer de fiche papier, une petite révolution pour l'ASMA !

Concrètement, qu'est-ce que cela apporte aux adhérents ?

Tous nos adhérents disposent maintenant d'un compte en ligne, accessible en cliquant sur **Connexion adhérents** : en se connectant grâce à son adresse mail et son mot de passe (que l'on peut définir en cliquant sur *mot de passe oublié / première connexion*), chacun peut vérifier ou modifier ses informations personnelles (en cas de déménagement par exemple), et surtout consulter son adhésion.

Vous vous posiez souvent la question "Ai-je déjà payé ma cotisation à l'ASMA cette année ?". Maintenant, c'est très facile de trouver la réponse. Il suffit de consulter votre compte - si votre adhésion est « validée », c'est tout bon : oui, vous avez déjà réglé cette année ! Pratique, non ?

Nos adhérents peuvent aussi verser leur cotisation annuelle : il suffit pour cela de se connecter à son compte, d'aller dans la rubrique **Mes Adhésions** et de choisir **Renouveler**. En quelques minutes, c'est fait !

Et pour ceux qui souhaitent devenir Adhérent ?

En cliquant sur **J'adhère ou je fais un don** sur www.asma.fr, vous accédez à la page **Devenir Adhérent** : ici, en quelques petites minutes, vous créez votre compte en renseignant vos informations personnelles, choisissez votre adhésion (individuelle, couple, personne morale...) puis choisissez votre mode de paiement : CB ou virement de préférence, ou chèque.

Adhésion ou renouvellement en ligne, cela veut dire paiement CB en ligne obligatoirement ?

Non, pas du tout, rien n'est obligatoire ! Le paiement sécurisé par CB est maintenant proposé, ce qui rend les choses simples pour tous et vous avez été nombreux à l'utiliser depuis septembre. Nous précisons que nous n'avons accès à aucune information bancaire ni aux informations de la carte, nous recevons le versement via notre partenaire financier. Vous pouvez aussi choisir virement ou chèque : dans ce cas, votre

partenaire financier. vous pouvez aussi choisir *virement* ou *chèque*, dans ce cas, votre adhésion est mise *en attente de paiement* et vous recevez un mail vous précisant les modalités de paiement. Dès réception de votre paiement, nous validons votre adhésion ou cotisation annuelle et vous en recevez la confirmation.

Nous recommandons de privilégier le paiement en CB, car immédiat et automatique en traitement, ou alors le virement, facile à gérer pour nous aussi (en ayant au préalable saisi s'il vous plaît votre choix d'adhésion sur votre compte, sinon il nous est difficile d'attribuer le paiement). En dernier recours, les chèques sont bien sûr acceptés mais leur traitement est plus manuel et plus fastidieux.

Sur la fiche, il était possible d'ajouter un don ou d'opter pour la revue Maisons Paysannes de France (MPF), et maintenant ?

Vous pouvez toujours le faire, sur le formulaire en ligne : pour ajouter un don, il vous suffit de modifier le montant de la cotisation proposée ; pour souscrire à l'abonnement à la revue MPF, vous cochez la case proposée.

Des reçus fiscaux sont-ils toujours envoyés pour les dons et cotisations versés ?

Bien sûr ! et maintenant, c'est immédiat ! Dès validation de votre paiement, vous recevez par mail votre reçu fiscal ... Et si jamais vous égarez le mail, pas de panique : votre reçu fiscal est téléchargeable à tout moment, en vous connectant sur votre compte *Adhérent*.

Et si un adhérent a besoin d'une facture ?

Une facture est maintenant systématiquement envoyée pour tout versement par une personne morale. Si vous êtes une personne physique et que vous avez besoin d'une facture : écrivez-nous à gestion@asma.fr

Souscrire ou renouveler via le site est-il obligatoire ? et si je ne veux pas le faire en ligne ?

Pas de souci, nous sommes là ! permettre une gestion en ligne nous facilite grandement la tâche, compte tenu du nombre d'adhérents actuel, et nous permet de gagner un temps précieux... mais rien n'est obligatoire, bien sûr.

Vous n'aimez pas saisir les choses sur Internet ? Écrivez-nous à gestion@asma.fr ! Nous le ferons pour vous, préparerons votre adhésion et validerons dès réception de votre paiement.

Et pour nos adhérents qui ne disposent pas d'adresse mail : le bulletin d'adhésion que vous avez reçu avec la carte de vœux peut toujours nous être envoyé !

On récapitule ?

Que vous soyez adhérents ou aimeriez le devenir,

Que vous souhaitiez payer par CB, par virement ou même par chèque,

Rendez-vous sur asma.fr, sur **Devenir Adhérent**, **Faire un Don** ou **Connexion Adhérent** pour choisir et gérer votre cotisation.

Si vous avez une question ou un souci ? Nous sommes là, écrivez-nous à gestion@asma.fr

Nous sommes très heureux de proposer depuis fin 2024 cette gestion plus moderne et plus simple à nos adhérents ! Vous êtes très nombreux à avoir déjà découvert votre compte Adhérent. Cela vous plaît ? N'hésitez pas à nous le dire...

Et n'oubliez pas de verser votre cotisation 2025 !

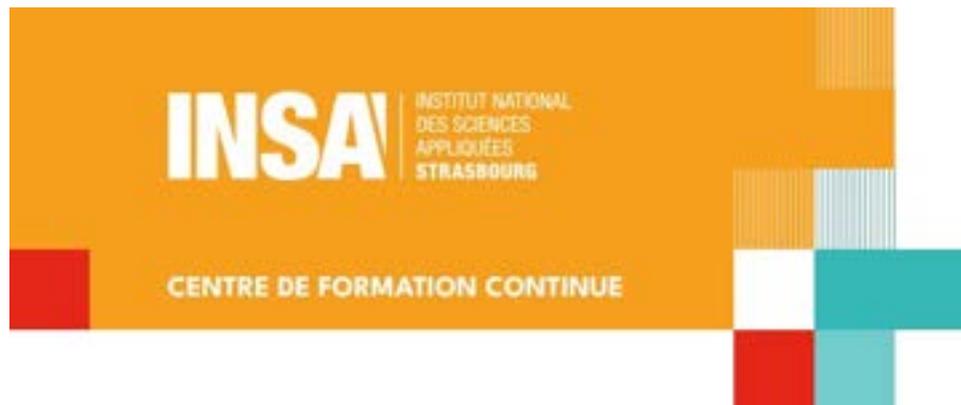
Je reste à votre disposition pour toute précision. A bientôt !

Bénédicte

Je renouvelle mon adhésion

INSA | formation professionnelle

Formation Éco-rénovation du bâti ancien



Démarrage de la formation le 27 mars 2025

Les Parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges en partenariat avec l'INSA Strasbourg, la DREAL Grand-est et le centre de ressources Envirobat Grand Est - energie.pro vous proposent une formation modulaire pour **développer vos compétences et apprendre à améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti tout en préservant ses caractéristiques architecturales.**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 14 mars 2025.

INSCRIPTION

CEREMA | formation en ligne

Concevoir une réhabilitation énergétique responsable du bâti ancien



Le MOOC CREBA "**Concevoir une réhabilitation énergétique responsable du bâti ancien**", dont nous vous avons parlé dans un Blättele en 2023, a été reconduit pour une quatrième session ! Ce MOOC a été réalisé par le Cerema, pilote du CREBA (dont fait partie Maisons Paysannes de France), le centre de ressources pour la réhabilitation énergétique responsable du bâti ancien.

Un MOOC est une formation en ligne, gratuite et ouverte à tous. Il en existe sur tous les thèmes : la réhabilitation du bâti ancien, certes, mais aussi la botanique, la santé, l'histoire, la musique. Il en existe également pour tous les niveaux : débutant ou confirmé. Si vous êtes curieux, vous trouverez facilement un MOOC qui vous intéressera ! L'avantage principal du MOOC est que vous pouvez le suivre où vous voulez et aux heures que vous voulez. Il permet également de bénéficier gratuitement des cours des meilleurs établissements d'enseignements français ou internationaux (y compris Harvard, le MIT, etc. si vous comprenez l'anglais).

accès à la formation

MOMMENHEIM

Les secrets de la grange dîmière

Le club média d'« Horizons jeunes » a réalisé un petit film sur **Les secrets de la grange dîmière** de la commune de Mommenheim qui est en train de médiatiser ce reportage.

Ces jeunes ados ont été très investis dans le tournage et le montage de ce film, qui pourra intéresser très certainement les adhérents de l'ASMA.



ANNONCES

Poutres en chêne

Dispose d'un stock important de **poutres anciennes en chêne** qui peuvent servir pour des projet de restauration de bâtiment ancien à colombage. Sections : 100 x 100 cm à 200 x 200 cm ; longueurs : de 1,50 ml à 5-6 ml. Lieu de stockage en Meurthe et Moselle proche Alsace.

Contact pour discussion sur conditions de cession et modalités d'enlèvement : M. Lebas au 03 29 85 95 79.

Poutres disponibles à la vente : 1 X 6 ml (section 22 cm/22 cm) ; 1 X 3,2 ml (16 cm/17 cm) ; 1 X 2,65 ml (15 cm/15 cm) ; 1 X 2,55 ml (12 cm/16 cm) ; 1 X 2,20 ml (12 cm/16 cm) ; 1 X 4,60 ml (14 cm/17 cm) ; 1 X 1,70 ml (11 cm/17 cm) ; 1 X 2,20 ml (20 cm/20 cm) ; 1 X 2,10 ml (20 cm/23 cm) ; 1 X 2,10 ml (14 cm/20 cm) et 1 X 2,40 ml (diamètre 16 cm). Disponible à 88490 La Grande-Fosse à 3 km de 67420 Saales.

Contact par tél au 06 09 05 93 62.

Tuiles Biberschwanz

L'entreprise de menuiserie de Koenigshoffen souhaite se séparer d'un stock de **tuiles anciennes** dont elle n'a plus l'usage. Prix de cession 600 € pour 1500 à 1700 tuiles, à débattre.

Contact : M. Dany Meeder au 06 07 13 22 00, ou par mail : dany@meeder.fr

Nous soutenir

L'ASMA n'est composée que de bénévoles et ne reçoit pas de subventions.

Les carences de l'État en matière de protection et de valorisation de notre patrimoine sont importantes et pourtant, le bâti ancien est un élément fondamental pour relever les défis de notre temps.

Alors, pour nous permettre de continuer à vous offrir chaque jour une expertise bénévole et à défendre notre patrimoine commun, nous avons besoin de vous !

N'oubliez pas : l'adhésion et le don à l'ASMA sont déductibles fiscalement à hauteur de 66%.

J'adhère ou je fais un don à l'ASMA

Vous souhaitez réagir, contribuer, signaler ? Contactez-nous !

ASMA, BP 90032, 67270 Hochfelden - contact@asma.fr - 07 86 20 53 88

www.asma.fr



PARTENAIRES

[Votre publicité dans nos publications ? C'est par ici.](#)

Eco'Gommage de l'Est



Eco'Gommage de l'Est

Sablage
Aérogommage
Hydrogommage

Bois
Pierre
Métal

Décapage – Rénovation - Nettoyage



✉ contact@eco-gommage.fr

☎ 06 06 42 17 32

🌐 www.eco-gommage.fr

L2CZ
Les Charpentiers Couvreur de la Zimel



Spécialisés dans la préservation du patrimoine Alsacien, nous sommes en mesure de répondre à l'ensemble de votre projet. De la restauration à la construction neuve.



- Charpente traditionnelle
- Colombage en douglas, chêne neuf ou ancien
- Isolation minérale
- Couverture - Zinguerie
- Ornementation de toiture (Pfalzhüt, col de cygne, épis, girouette...)

📍 1 impasse de la rivière
67110 Gundershoffen

☎ 03 68 03 83 00

✉ contact@l2cz67.fr

🌐 www.l2cz67.com

Décap'éco 67

Décapage par AÉROGOMMAGE et HYDROGOMMAGE
Techniques de gommage par projection en basse pression pour le
décapage de tous types de matériaux en respectant leurs surfaces



LE BOIS
Colombages, poutres et
plafonds, escalier, mobilier
divers



LE MÉTAL
Ferrereries, clôtures, portail,
carrosseries, jantes, pièces
mécaniques



LA PIERRE
naturelle ou reconstituée
Encadrement de fenêtres
et portes, sous-bassement,
monuments ou édifices

📍 1C rue des Acacias 67480 Auenheim Rountzenheim 📞 06 79 44 14 27
✉️ decapeco67@outlook.fr 🌐 www.decapeco67.com

Eco Sphère Habitat

12C Rue Schreiber 67450 Mundolsheim [contact,
web@ecosphere-habitat.com](mailto:contact.web@ecosphere-habitat.com)
Tél : 03 88 69 39 35
www.ecosphere-habitat.com

Projection de béton de chanvre
Réalisation d'enduits à la chaux, pigments naturels



✉️ contact.web@ecosphere-habitat.com 📞 03 88 69 39 35 🌐 www.ecosphere-habitat.com

Ets BISCEGLIA & Cie

"Les murs de nos maisons sont comme la chair de nos corps, ils ont besoin d'être protégés par un épiderme, d'être beaux et de pouvoir respirer comme notre peau."

Ets BISCEGLIA & Cie, Enduits à la chaux



📍 11 rue de Brest 67100 Strasbourg ✉ info@bisceglia.fr ☎ 03 88 39 71 10 🌐 www.bisceglia.fr

Eco Matic

📍 14 rue de l'Industrie 67720 Hoerd ✉ chauffage@ecomatic.fr ☎ 09 54 46 02 79 🌐 www.ecomatic.fr

Menuiserie Pierre SEENE

Rénovation de fenêtres « à l'ancienne » en chêne massif.
Réalizations en tous points identiques aux modèles et caractéristiques d'origine,
en associant les performances d'isolation d'aujourd'hui.



Portillon et portail à l'ancienne réalisé en mêleze massif

☎ 03 88 70 79 00 📍 38, Place des Sapins 67330 Uttwiller 🌐 www.menuiserieeseene.com

Victor Walter

Poêles en faïence de tradition



Victor WALTER
(Atelier SPENLEHAUER-SPIESS)
15, rue Pasteur - 68130 ZAESSINGUE
Tél. 03 89 40 78 27 - Port. 06 73 07 32 89
poeledetradition@outlook.fr www.poeledetradition.com

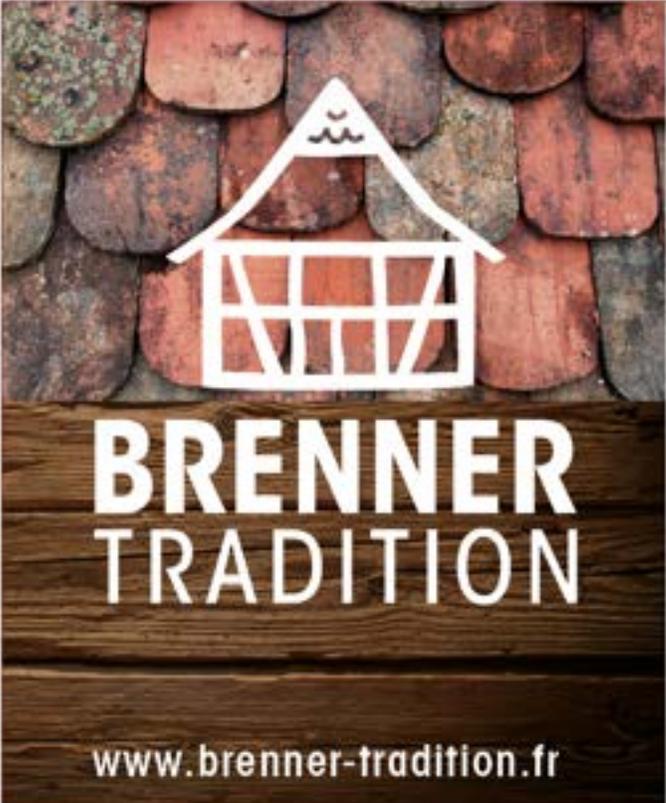
Fabrique de céramiques - Poêles de tradition - Fours à pain - Restauration de poêles anciens.

Respectant une démarche artisanale de qualité, d'authenticité et de respect de l'environnement. Une réalisation artisanale d'une des pièces maîtresse de nos demeures, mariage parfait de l'élégance et de la chaleur.

Patrimoine vivant et rayonnant!



✉ poeledetradition@outlook.fr ☎ 03 89 40 78 27 / 06 73 07 32 89 🌐 www.poeledetradition.com



**COLOMBAGES
CHARPENTE
COUVERTURE**
Construction
& Restauration

2A route de Schaffhouse
67270 Hochfelden

03 88 51 50 35

brenner@brenner-tradition.fr

**BRENNER
TRADITION**

www.brenner-tradition.fr

PEINTURES ECODURABLES

Nous sommes fiers d'avoir fait de notre spécialité la rénovation intérieure et extérieure de maisons alsaciennes afin de préserver le patrimoine bâti de notre belle région depuis de nombreuses années.



Peintures **eco** durables
Décor au naturel

Enduit thermique chaux/chanvre, Enduit d'assainissement, Enduit à la chaux,
Badigeon à la chaux, Bitume de Judé, etc.

✉ peinturesecodurables@gmail.com ☎ 06 44 08 10 52 🌐 www.peinturesecodurables.com

.....

Appel à contribution 's Blättele et 's Blättel

Vous êtes adhérents à l'ASMA et vous souhaitez nous aider mais vous ne savez pas comment ? Vous avez quelque chose à raconter en rapport avec la sauvegarde de la maison alsacienne (l'histoire de votre maison, des photos de votre chantier, une découverte insolite dans votre village) ? **Contribuez au Blättele** (lettre d'information bimestrielle) **ou au Blättel** (revue annuelle) !

Envoyez votre article à contact@asma.fr !

Contributeurs au Blättele Janvier 2025 : Simone de Butler, Denis Elbel, Bénédicte Liénard-Nuss, Jean-Claude Kuhn, Élodie Heberlé, Jean-Marc Biry. Mise en page : Carole Mizrahi (effet-immédiat.com). Directeur de publication : Jean-Marc Biry.

Cet email a été envoyé à leonardclass@gmail.com, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

ASMA, BP 90032, 67270 Hochfelden

www.asma.fr